



Habitat, achats, travaux... La Cadal vous aide !

La Caisse départementale d'aide au logement, créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- Accession à la propriété
- Construction
- Acquisition d'un bien neuf ou ancien
- Rachat de soultte
- Travaux d'agrandissement, d'amélioration, de rénovation, d'adaptation, de réhabilitation
- Travaux de copropriété

Certaines conditions sont requises pour bénéficier de ces prêts :

- l'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et constituer la résidence principale et personnelle du demandeur
- le barème de ressources CADAL s'applique (tableau au verso)

Montant des prêts

CONSTRUCTION ET ACQUISITION :
Prêts de 10 000 €

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION :
Prêts jusqu'à 10 000 €

en fonction du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

Taux d'intérêt

CONSTRUCTION ET ACQUISITION 2 %

AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION 2,5 %

Priorité aux travaux d'isolation, d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables

Durée de remboursement

3, 5, 7, OU 10 ANS
suivant la nature du projet





BARÈME DES RESSOURCES

Composition du foyer	Plafond de ressources annuelles	Montant maximum du prêt
1 personne	35 088 €	10 000 €
2 personnes	52 440 €	
3 personnes	63 036 €	
4 personnes	75 507 €	
5 personnes	89 385 €	
6 personnes	100 587 €	
Par personne et +	11 208 €	

Caisse départementale d'aide au logement

COORDONNÉES :

01 60 65 94 88 - 01 64 87 95 07 | contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wixsite.com/cadal77>

ADRESSE POSTALE

CADAL
 Hôtel du Département
 CS 50377 | 77010 Melun cedex

BUREAUX

3, rue Paul Cézanne
 La Rochette
 77000 Melun